Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213501950-20251212-D_2025_95-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le 12 décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montreuil-sur-Ille s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Clos Paisible, sous la présidence de M. Yvon TAILLARD, Maire.

Nombre de conseillers :
En exercice : 18
Présents : 12
Votants : 15

Date de convocation : 08/12/2025
Date de publication : 16/12/2025

MEMBRES PRESENTS : Mmes et MM. TAILLARD Yvon, EON-MARCHIX Ginette, DORE Stéphanie, GARNIER Michaël, LENUS Jean-Pierre, KRIMED Sylvie, HERVE Karine, ROUPIE Aline, CADOR Adeline, MICOINE Laure, THONIER Carole, CORNARD Guillaume.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : M. RICHARD Guillaume (pouvoir à Mme EON-MARCHIX), M. NOURRY Jérôme (pouvoir à M. TAILLARD), Mme OLIVIER-DUFEE Anne-France, M. LAHAYE Denis (pouvoir à Mme MICOINE).

MEMBRES ABSENTS NON EXCUSES : Mme BOULIN Marie, M. COËFFIC Nicolas.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DORE Stéphanie.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

DELIBERATION N° 2025-95 – AMORTISSEMENT DU COMPTE 21531 « RESEAUX D'ADDUCTION D'EAU »

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation d'amortir les dépenses imputées au compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau ».

En l'occurrence, une facture d'un montant de 1 142.80 € a été imputée sur ce compte en 2024 : celle-ci concernait des travaux au stade de foot.

Afin d'amortir cette somme à compter du budget 2025, il convient de fixer la durée d'amortissement des dépenses imputées au compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau ». M. le Maire propose alors une durée d'amortissement de 5 ans.

Entendu cet exposé, M. le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer sur ce point.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant l'obligation comptable d'amortir les immobilisations enregistrées au compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau »,

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213501950-20251212-D_2025_95-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (nombre de suffrages exprimés : 15 ; vote : 0 contre ; 0 abstention ; 15 pour) :

- DECIDE d'amortir sur 5 ans les dépenses imputées au compte 21531 « Réseaux d'adduction d'eau » ;

- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,
Mme DORE

Délibération exécutoire à la date de publication.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire, Yvon TAILLARD

